

30 juin 2024
Non vérifié

Rapport financier trimestriel Premier trimestre



Société d'assurance-dépôts
du Canada

Canada

Table des matières

Compte rendu	2
Résultats financiers – Points saillants	3
Analyse des risques	4
Changements touchant le fonctionnement, le personnel et les programmes	5
Résultats financiers	6
Financement <i>ex ante</i>	8
Liquidités mobilisables	9
Déclaration de responsabilité de la direction	10
États financiers condensés et notes complémentaires.....	11
État condensé de la situation financière	11
État condensé du résultat global	12
État condensé des variations des capitaux propres	13
État condensé des flux de trésorerie	14
Notes complémentaires.....	15
1 – Informations générales	15
2 – Informations significatives sur les méthodes comptables.....	16
3 – Titres de placement	16
4 – Actifs au titre de droits d'utilisation et obligations locatives	17
5 – Immobilisations incorporelles	18
6 – Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	18
7 – Charges d'exploitation.....	19
8 – Transactions entre parties liées	19

Compte rendu

Premier trimestre – exercice 2024-2025

Le présent compte rendu a été rédigé conformément à la *Norme sur les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État* du Conseil du Trésor (la « Norme du Conseil du Trésor »). Il ne prétend pas à l'exhaustivité d'un véritable rapport de gestion. On présume que les déclarations et l'information figurant dans le Rapport annuel 2024 de la SADC s'appliquent également au trimestre considéré, à moins de mise à jour.

Les états financiers condensés n'ont pas été audités et ils ont été établis conformément à la Norme du Conseil du Trésor.

Le présent compte rendu et les états financiers qui l'accompagnent ont été examinés et approuvés par le Comité d'audit de la SADC.

Résultats financiers – Points saillants

Pour le premier trimestre terminé le 30 juin 2024, la Société d'assurance-dépôts du Canada (la « SADC ») a enregistré un bénéfice net de 224 millions de dollars qui résulte des éléments suivants : produits tirés des primes (248 millions), produits tirés des placements (55 millions), augmentation de 50 millions de dollars de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts (la « provision »), charges d'exploitation (19 millions) et charge d'impôt (10 millions). Pour la période correspondante de l'exercice précédent, la SADC affichait un bénéfice net de 40 millions de dollars qui se ventilait comme suit : produits tirés des primes (222 millions), produits tirés des placements (39 millions), hausse de la provision (200 millions), charges d'exploitation (19 millions) et charge d'impôt (2 millions).

Les produits tirés des primes du trimestre terminé le 30 juin 2024, soit 248 millions de dollars, sont en hausse de 26 millions de dollars par rapport à ceux de la période correspondante de l'exercice précédent. La hausse est surtout attribuable à la croissance des dépôts assurés.

Les produits tirés des placements du trimestre terminé le 30 juin 2024 s'élèvent à 55 millions de dollars, soit 16 millions de plus qu'un an plus tôt. Cette hausse s'explique essentiellement par la croissance du portefeuille de placement (9 113 millions de dollars au 30 juin 2024 contre 8 127 millions au 30 juin 2023) et par une hausse du taux de rendement effectif moyen pondéré des placements (2,56 % au 30 juin 2024 contre 2,00 % au 30 juin 2023).

Les charges d'exploitation nettes du trimestre terminé le 30 juin 2024 se sont élevées à 19 millions de dollars, soit le même montant qu'un an plus tôt.

Au 30 juin 2024, la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts se chiffrait à 2 300 millions de dollars, soit 50 millions de plus qu'au 31 mars 2024, ce qui s'explique par une augmentation de l'exposition aux pertes.

Au 30 juin 2024, le total des actifs de la SADC s'élevait à 9 395 millions de dollars, dépassant de 260 millions le total inscrit au 31 mars 2024. La hausse résulte surtout des primes d'assurance à recevoir de 247 millions de dollars comptabilisées au premier trimestre.

La SADC s'est fixé une cible à court terme selon laquelle le financement *ex ante* devrait dépasser 85 points de base des dépôts assurés d'ici la fin de l'exercice 2026-2027. Au 30 juin 2024, le financement *ex ante* de la SADC (9 373 millions de dollars) correspondait à 76 points de base des dépôts assurés (1 241 milliards de dollars). La SADC est en bonne voie d'atteindre sa cible.

Analyse des risques

La direction de la SADC surveille les risques auxquels les institutions membres sont exposées et qui nécessitent des ajustements à la provision. Elle se sert d'un programme de gestion des risques (GRE) pour recenser et gérer les risques importants de la SADC. Le programme de GRE influe sur l'élaboration des stratégies, la prise de décisions et l'attribution des ressources, et il prévoit la réévaluation des risques chaque trimestre.

Dans le cadre de son programme GRE, la direction réévalue sans cesse ses stratégies d'atténuation pour tous les risques importants auxquels est exposée la SADC. Ces risques, qui pourraient compromettre gravement la capacité de la SADC à réaliser ses objectifs stratégiques, sont présentés dans le Rapport annuel 2024 de la SADC ; ils demeurent les mêmes.

Changements touchant le fonctionnement, le personnel et les programmes

Voici un résumé des divers changements importants survenus au chapitre du fonctionnement de la SADC, de son personnel et de ses programmes au cours du trimestre.

Fonctionnement Le 15 juillet 2024, les institutions membres ont transmis leurs déclarations annuelles des dépôts assurés. Sur la base de ces déclarations, les dépôts assurés que les institutions membres détenaient au 30 avril 2024 totalisaient 1 241 milliards de dollars (1 179 milliards au 30 avril 2023).

Pour l'exercice 2024-2025, on estime à 986 millions de dollars les produits tirés des primes (889 millions en 2023-2024).

Conseil d'administration, direction et personnel Le 12 avril 2024, Judith Robinson a quitté ses fonctions de commissaire de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada. Werner Liedtke a été nommé commissaire par intérim ; il sera en fonction jusqu'au 31 décembre 2024 ou jusqu'à la nomination d'un ou d'une commissaire, selon la première occurrence.

Le 21 juin 2024, Tanya van Biesen a été nommée au conseil d'administration de la SADC, et ce, pour un mandat de quatre ans. Elle succède à Linda Caty.

Résultats financiers

Comparaison entre le trimestre terminé le 30 juin 2024 et le trimestre terminé le 30 juin 2023

Le tableau ci-après compare les résultats de la SADC pour les trimestres terminés les 30 juin 2024 et 2023.

(en milliers de dollars canadiens)	Trimestre terminé le		Écart	
	30 juin		Augmentation (diminution)	
	2024	2023	(\$)	(%)
Produits tirés des primes	247 599	222 238	25 361	11 %
Produits tirés des placements	55 563	38 933	16 630	43 %
Augmentation de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	50 000	200 000	(150 000)	(75 %)
Charges d'exploitation	19 390	19 292	98	1 %
Charge d'impôt	9 542	1 602	7 940	496 %
Résultat net	224 230	40 277	183 953	457 %

Produits tirés des primes

Les primes versées par les institutions membres sont fonction du montant total des dépôts assurés que celles-ci détiennent au 30 avril de chaque année ; elles sont calculées annuellement, conformément aux dispositions de la *Loi sur la SADC* et du *Règlement administratif sur les primes différentielles*. Pour l'exercice 2024-2025, le taux approuvé pour la catégorie I (taux de base) représente 7,5 points de base des dépôts assurés, soit le même taux qu'en 2023-2024. Les produits tirés des primes pour l'exercice 2024-2025, établis selon les dépôts assurés au 30 avril 2024, devraient atteindre 986 millions de dollars. Le montant comptabilisé chaque trimestre correspond au quart des primes annuelles perçues.

Les produits tirés des primes comptabilisés pour le trimestre qui a pris fin le 30 juin 2024 totalisent 248 millions de dollars, soit 11 % de plus que les 222 millions comptabilisés un an plus tôt. Cette hausse s'explique par la croissance du volume des dépôts assurés et par le changement de catégorie de tarification de certaines institutions membres.

Le temps qu'il faudra pour atteindre la cible du financement *ex ante* de la SADC dépend en grande partie des taux de prime établis. La SADC s'est fixé une cible à court terme selon laquelle le financement *ex ante* devrait dépasser 85 points de base des dépôts assurés d'ici la fin de l'exercice 2026-2027. La cible à court terme dictera l'établissement des taux de prime annuels ainsi que les communications aux institutions membres sur les niveaux de prime à venir.

Produits tirés des placements

Les produits tirés des placements du trimestre terminé le 30 juin 2024 s'élèvent à 55 millions de dollars, soit 16 millions de plus qu'un an plus tôt. Cette hausse s'explique essentiellement par la croissance du portefeuille de placement (9 113 millions de dollars au 30 juin 2024 contre 8 127 millions au 30 juin 2023) et par une hausse du taux de rendement effectif moyen pondéré des placements (2,56 % au 30 juin 2024 contre 2,00 % au 30 juin 2023).

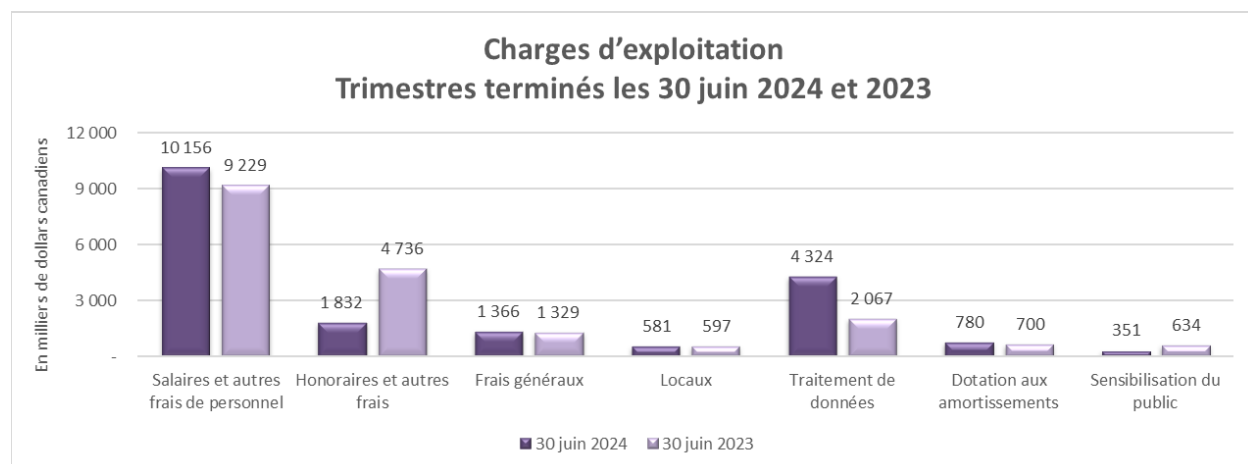
Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts

Cette provision correspond au montant des pertes que, selon les meilleures estimations de la direction, la SADC s'attend à subir en sa qualité d'assureur-dépôts et d'autorité de règlement. On en réévalue la pertinence tous les trimestres et on la rajuste s'il y a lieu.

Pour obtenir ses estimations, la direction tient compte des variables essentielles à l'établissement de ses provisions, dont les risques de perte, la probabilité de défaillance d'institutions membres établie à partir de statistiques de défaillance réelle, les pertes prévues en cas de défaillance, les renseignements obtenus des organismes de surveillance, divers indicateurs économiques et la connaissance particulière que la SADC possède du profil de risque de chacun de ses membres.

Au 30 juin 2024, la provision s'établissait à 2 300 millions de dollars, en hausse de 50 millions depuis la fin du trimestre précédent en raison d'une augmentation de l'exposition aux pertes.

Charges d'exploitation



Les charges d'exploitation du trimestre terminé le 30 juin 2024 se sont élevées à 19 millions de dollars, un montant stable par rapport à un an plus tôt. En effet, la hausse des frais de personnel et de traitement des données pour soutenir les principaux projets de la SADC a été contrebalancée par une baisse des honoraires professionnels.

Impôts sur le résultat

La SADC est assujettie à l'impôt fédéral sur le résultat. Le résultat fiscal de la SADC provient principalement des intérêts sur placements auxquels sont appliquées les déductions dont elle peut se prévaloir pour calculer son résultat net imposable. En vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, les produits tirés des primes de la SADC ne sont pas imposables, et la variation de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts ne peut faire l'objet d'une déduction fiscale.

Dans les rapports trimestriels, la SADC utilise un taux d'impôt effectif pour calculer son passif ou actif d'impôt selon IAS 34, *Information financière intermédiaire*. Pour le trimestre terminé le 30 juin 2024, la SADC a comptabilisé une charge d'impôt de 10 millions de dollars.

Résultats prévus pour l'exercice 2024-2025, comparativement au plan d'entreprise

La présente section comporte des données financières prospectives fondées sur certaines hypothèses. Les résultats réels pourraient présenter des écarts importants par rapport à ces prévisions.

(en millions de dollars canadiens)	2024-2025		Écart	
	Prévisions	Plan	Augmentation (diminution) (\$)	(%)
Produits tirés des primes	986	941	45	5 %
Produits tirés des placements	252	273	(21)	(8 %)
Augmentation de la provision pour pertes				
liées à l'assurance-dépôts	150	150	-	-
Charges d'exploitation	89	90	(1)	(1 %)
Charge d'impôt	41	46	(5)	(11 %)
Résultat net	958	928	30	3 %

Produits tirés des primes

Le *Plan d'entreprise 2024-2025 à 2028-2029 de la SADC* (le « Plan ») prévoyait des produits tirés des primes de 941 millions de dollars pour l'exercice 2024-2025, soit 45 millions de moins que l'estimation actuelle de la direction (986 millions). Le Plan s'appuyait sur certaines hypothèses relatives à la croissance du volume des dépôts assurés et au classement des institutions membres selon le barème de primes différentielles. Ces hypothèses ne se sont pas confirmées, ce qui explique les écarts entre les chiffres du Plan et les prévisions actuelles.

Produits tirés des placements

Le montant prévisionnel des produits tirés des placements correspond à 252 millions de dollars, soit un écart de 21 millions par rapport aux 273 millions annoncés dans le Plan. En effet, les rendements des placements ont été moins élevés que prévu.

Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts

La provision prévue est conforme au montant annoncé dans le Plan.

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation prévues pour l'exercice 2024-2025 devraient atteindre 89 millions de dollars, comme prévu dans le Plan.

Financement *ex ante*

Pour qu'un régime d'assurance-dépôts soit efficace et bénéficie de la confiance du public, il doit reposer sur des mécanismes de financement sains. La SADC dispose d'un financement *ex ante* pour couvrir d'éventuelles pertes liées à l'assurance-dépôts. Le montant de ce financement correspond à la somme des résultats non distribués et de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts.

Au 30 juin 2024, le financement *ex ante* de la SADC s'établissait à 9 373 millions de dollars, soit l'équivalent de 76 points de base des dépôts assurés. La SADC s'est fixé une cible à court terme selon laquelle le financement *ex ante* devrait dépasser 85 points de base des dépôts assurés d'ici la fin de l'exercice 2026-2027, et elle est en bonne voie de l'atteindre.

Liquidités mobilisables

Le tableau qui suit indique les sources de liquidités auxquelles la SADC peut recourir.

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	30 juin 2024	31 mars 2024
<i>Liquidités mobilisables :</i>		
Trésorerie	16	12
Juste valeur des titres de placement de haute qualité et très liquides	8 954	8 894
<i>Capacité d'emprunt :</i>		
Emprunts sur les marchés ou au Trésor en vertu de la <i>Loi sur la SADC</i>	35 000	35 000
Total des liquidités mobilisables	43 970	43 906

Le portefeuille de placement de la SADC ne contient que des titres de haute qualité et très liquides, à savoir des obligations du gouvernement du Canada et de sociétés d'État fédérales ou encore des obligations de gouvernements provinciaux. En vertu de la *Loi sur la SADC*, la société d'État est autorisée à contracter des emprunts si elle a besoin de plus de fonds. Au 30 juin 2024, elle pouvait emprunter jusqu'à 35 milliards de dollars. Le plafond d'emprunt est ajusté le 31 décembre de chaque année pour refléter la croissance des dépôts assurés. Au besoin, le Parlement peut autoriser des emprunts dépassant ce plafond, en vertu d'une loi de crédits, et la ministre des Finances peut autoriser d'autres emprunts au Trésor.

Déclaration de responsabilité de la direction

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers trimestriels condensés, en conformité avec la *Directive sur les normes comptables : GC 5200 Rapports financiers trimestriels des sociétés d'État* du Conseil du Trésor du Canada, ainsi que des contrôles internes qu'elle juge nécessaires à la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives. La direction veille aussi à ce que tous les autres renseignements fournis dans le présent rapport financier trimestriel concordent, s'il y a lieu, avec les états financiers trimestriels condensés.

Les états financiers trimestriels condensés n'ont pas été audités ni examinés par un auditeur externe.

À notre connaissance, ces états financiers trimestriels condensés non audités donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière, des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie de la SADC à la date et pour les périodes visées dans les états financiers susmentionnés.

Leah Anderson
Présidente et première dirigeante

Ottawa, Canada
8 août 2024



Jordan Rosenbaum
Directeur financier et responsable,
Efficacité opérationnelle

Ottawa, Canada
8 août 2024

États financiers condensés et notes complémentaires

État condensé de la situation financière

Au 30 juin 2024 et au 31 mars 2024 (en milliers de dollars canadiens)

	Notes	30 juin 2024	31 mars 2024
ACTIFS			
Trésorerie		16 232	11 820
Titres de placement	3	9 113 214	9 102 982
Primes d'assurance à recevoir		247 204	-
Clients et autres débiteurs		69	1 348
Paiements anticipés		2 100	1 979
Actifs au titre de droits d'utilisation	4	5 963	6 281
Immobilisations corporelles		3 331	3 509
Immobilisations incorporelles	5	6 837	7 123
TOTAL DES ACTIFS		9 394 950	9 135 042
PASSIFS			
Fournisseurs et autres créditeurs		8 715	12 213
Passif d'impôt exigible		3 194	14 120
Obligations locatives	4	7 226	7 558
Produits tirés des primes différés		402	-
Avantages du personnel		1 375	1 343
Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	6	2 300 000	2 250 000
Passif d'impôt différé		585	585
Total des passifs		2 321 497	2 285 819
CAPITAUX PROPRES			
Résultats non distribués		7 073 453	6 849 223
TOTAL DES PASSIFS ET DES CAPITAUX PROPRES		9 394 950	9 135 042

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers condensés.

État condensé du résultat global

Trimestres terminés le 30 juin 2024 et le 30 juin 2023 (en milliers de dollars canadiens)

	Notes	Trimestre terminé le	
		30 juin 2024	30 juin 2023
PRODUITS TIRÉS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES			
Produits tirés des primes		247 599	222 238
Produits tirés des placements		55 563	38 933
		303 162	261 171
CHARGES			
Charges d'exploitation	7	19 390	19 292
Augmentation de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	6	50 000	200 000
		69 390	219 292
Résultat net avant impôt		233 772	41 879
Charge d'impôt		9 542	1 602
TOTAL DU RÉSULTAT GLOBAL		224 230	40 277

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers condensés.

État condensé des variations des capitaux propres

Trimestres terminés le 30 juin 2024 et le 30 juin 2023 (en milliers de dollars canadiens)

	Résultats non distribués et total des capitaux propres
Solde au 31 mars 2024	6 849 223
Total du résultat global	224 230
Solde au 30 juin 2024	7 073 453
Solde au 31 mars 2023	6 030 513
Total du résultat global	40 277
Solde au 30 juin 2023	6 070 790

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers condensés.

État condensé des flux de trésorerie

Trimestres terminés le 30 juin 2024 et le 30 juin 2023 (en milliers de dollars canadiens)

	Trimestre terminé le	
	30 juin 2024	30 juin 2023
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Total du résultat global	224 230	40 277
Ajouter (déduire) les éléments sans effet sur la trésorerie :		
Dotation aux amortissements	780	700
Produits tirés des placements	(55 563)	(38 933)
Charge d'intérêts sur les obligations locatives	32	38
Charge d'impôt	9 542	1 602
Charge au titre des avantages du personnel	32	31
Variation du fonds de roulement :		
Augmentation des primes d'assurance à recevoir	(247 204)	(221 584)
Diminution des clients et autres débiteurs	1 279	37
Augmentation des paiements anticipés	(121)	(864)
Diminution des fournisseurs et autres créditeurs	(3 498)	(3 987)
Augmentation des produits tirés des primes différés	402	830
Augmentation de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	50 000	200 000
Intérêts reçus	56 331	46 724
Intérêts payés sur les obligations locatives	(32)	(38)
Impôt sur le résultat payé	(20 468)	(7 764)
Entrées de trésorerie nettes liées aux activités d'exploitation	15 742	17 069
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(10)	(540)
Achat de titres de placement	(766 040)	(787 953)
Produit de la vente ou de l'arrivée à échéance de titres de placement	755 040	776 520
Sorties de trésorerie nettes liées aux activités d'investissement	(11 010)	(11 973)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Paiement en principal sur les obligations locatives	(320)	(311)
Sorties de trésorerie nettes liées aux activités de financement	(320)	(311)
Augmentation nette de la trésorerie	4 412	4 785
Trésorerie, au début	11 820	15 712
Trésorerie, à la fin	16 232	20 497

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers condensés.

Notes complémentaires

I – Informations générales

La Société d'assurance-dépôts du Canada (la « SADC ») a été constituée en 1967 en vertu de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* (la « *Loi sur la SADC* »). Elle compte au nombre des sociétés d'État sans capital-actions inscrites à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Elle est financée par les primes que lui versent ses institutions membres et par les produits tirés de ses placements. Elle est assujettie à l'impôt fédéral sur le résultat, en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Son siège social est situé au 50, rue O'Connor, 17^e étage, à Ottawa, en Ontario.

La SADC a pour mandat de fournir une assurance contre la perte totale ou partielle des dépôts détenus chez ses institutions membres, d'encourager la stabilité du système financier canadien et d'y contribuer à tous égards. Elle poursuit ces fins à l'avantage des personnes qui détiennent des dépôts auprès d'institutions membres et de manière à réduire au minimum les possibilités de perte pour elle-même. Elle agit par ailleurs à titre d'autorité de règlement de ses institutions membres.

La SADC est habilitée à prendre toutes les mesures essentielles ou accessoires pour bien remplir son mandat, y compris faire l'acquisition d'éléments d'actif d'institutions membres et d'autres organisations, ou leur accorder des garanties ou des prêts. Elle peut notamment procéder ou faire procéder à des inspections des institutions membres, faire fonction de liquidateur, de séquestre ou d'inspecteur d'une institution membre ou d'une filiale de celle-ci, établir une institution-relais, acquérir des actions ou des actifs, reprendre des passifs qu'avaient des institutions membres et convertir en actions ordinaires certaines dettes d'une banque d'importance systémique nationale (BISN) en faillite afin d'en restructurer le capital, pour qu'elle puisse rester en exploitation.

La SADC est mandataire de Sa Majesté du chef du Canada pour l'application de la *Loi sur la SADC*. En conséquence, toutes les obligations qu'elle contracte dans l'exercice de son mandat constituent des obligations du Canada.

En juillet 2015, la SADC a reçu une directive (C.P. 2015-1107), émise en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, lui demandant d'harmoniser ses politiques, lignes directrices et pratiques en matière de dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements avec les politiques, directives et instruments connexes du Conseil du Trésor, d'une manière qui est conforme à ses obligations légales.

En avril 2024, dans son budget, le gouvernement fédéral a annoncé son intention d'entreprendre un examen du cadre d'assurance-dépôts. Ce travail sera dirigé par le ministère des Finances Canada, en collaboration avec la SADC et d'autres organismes du secteur financier. Le gouvernement tiendra des consultations en 2024 et étudiera les changements devant être apportés au cadre de protection des déposants, le cas échéant, pour mieux répondre aux besoins changeants de la population canadienne et assurer la stabilité financière.

Le 8 août 2024, le Comité d'audit de la SADC a approuvé les présents états financiers trimestriels condensés, et en a autorisé la publication.

Méthode de préparation

Les présents états financiers trimestriels condensés sont établis en dollars canadiens et ont été préparés conformément à la *Norme sur les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État* du Conseil du Trésor du Canada. Ils ne contiennent pas tous les renseignements devant être fournis dans des états financiers annuels complets. Ils doivent être lus en parallèle avec les états financiers audités au 31 mars 2024 et relatifs à l'exercice terminé à cette date.

Les présents états financiers trimestriels condensés ont été préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception des obligations locatives, de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts et de certains avantages du personnel, qui sont comptabilisés selon leur valeur actualisée. Le coût historique est généralement établi en fonction de la juste valeur de la contrepartie donnée en échange d'un actif, ainsi que des sorties de trésorerie auxquelles s'attend la SADC à l'égard d'un passif.

2 – Informations significatives sur les méthodes comptables

Les méthodes comptables qui ont servi à préparer les présents états financiers trimestriels condensés et les états financiers audités au 31 mars 2024 et pour l'exercice terminé à cette date sont les mêmes.

Jugements comptables critiques et principales sources d'incertitude relative aux estimations

La préparation des états financiers trimestriels conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) exige que la direction ait recours à des jugements et à des estimations qui influent sur l'application des méthodes comptables et sur le montant présenté au titre des actifs et des passifs. Les résultats réels pourraient s'écarter des estimations utilisées.

En préparant les présents états financiers trimestriels condensés, la direction a eu recours aux mêmes jugements importants dans l'application des méthodes comptables de la SADC que ceux auxquels elle avait eu recours lors de la préparation des états financiers au 31 mars 2024 et pour l'exercice terminé à cette date ; les principales sources d'incertitude relatives aux estimations ont également été les mêmes.

3 – Titres de placement

Les tableaux ci-après donnent une ventilation de la juste valeur des titres de placement de la SADC.

	Coût amorti	Perte latente	Justes valeurs			
			Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<i>Au 30 juin 2024 (en milliers de dollars canadiens)</i>						
Obligations	9 113 214	(159 089)	6 657 618	2 296 507	-	8 954 125
Total des titres de placement	9 113 214	(159 089)	6 657 618	2 296 507	-	8 954 125

Au 31 mars 2024 (en milliers de dollars canadiens)	Coût amorti	Perte latente	Justes valeurs			Total
			Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Obligations	9 102 982	(208 690)	6 436 373	2 457 919	-	8 894 292
Total des titres de placement	9 102 982	(208 690)	6 436 373	2 457 919	-	8 894 292

Le tableau ci-après résume la qualité de crédit des titres de placement de la SADC, selon leur cote de crédit.

(en milliers de dollars canadiens)	30 juin 2024	31 mars 2024
AAA	6 781 277	6 596 557
AA	400 707	702 300
AA-	948 513	629 661
A+	982 717	1 174 464
Total des titres de placement	9 113 214	9 102 982
Rendement effectif moyen pondéré (%)	2,56	2,44

Dans les tableaux qui précèdent, les intérêts courus sont inclus dans la valeur comptable.

Au 30 juin 2024, la SADC n'avait comptabilisé aucune correction de valeur pour pertes à l'égard de ses titres de placement (néant au 31 mars 2024).

4 – Actifs au titre de droits d'utilisation et obligations locatives

La SADC loue des bureaux à Ottawa et à Toronto ; les contrats de location expirent en septembre 2030 et en octobre 2026 respectivement, mais chacun est assorti d'une option de renouvellement de cinq ans. L'exercice de l'option de renouvellement des contrats de location des bureaux d'Ottawa et de Toronto est uniquement à la discrétion de la SADC. La SADC loue aussi du matériel pour une durée de cinq ans, jusqu'en mai 2025.

Valeur comptable des actifs au titre de droits d'utilisation

(en milliers de dollars canadiens)	Bureaux loués	Matériel	Total
Solde au 31 mars 2024	6 267	14	6 281
Amortissement	(303)	(3)	(306)
Résiliations	(12)	-	(12)
Solde au 30 juin 2024	5 952	11	5 963

Valeur comptable des obligations locatives

(en milliers de dollars canadiens)	Bureaux loués	Matériel	Total
Solde au 31 mars 2024	7 544	14	7 558
Charges financières	32	-	32
Paiements de loyers	(349)	(3)	(352)
Résiliations	(12)	-	(12)
Solde au 30 juin 2024	7 215	11	7 226

La charge d'intérêts sur les obligations locatives (32 000 dollars) figure à l'état du résultat global du trimestre terminé le 30 juin 2024.

Au cours du trimestre terminé le 30 juin 2024, la SADC a comptabilisé un montant négligeable à l'égard des contrats de location à court terme et de ceux dont le bien sous-jacent est de faible valeur. Dans le tableau des flux de trésorerie, les sorties de trésorerie liées à la charge d'intérêts sur les obligations locatives, soit 32 000 dollars, et celles liées au principal des obligations locatives, soit 320 000 dollars, sont respectivement comptabilisées au titre des activités d'exploitation et des activités de financement.

Ventilation des échéances des obligations locatives (non actualisées)

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	Bureaux loués	Matériel	Total
Pas plus de un an	1 478	10	1 488
Plus de un an, mais pas plus de cinq ans	4 818	-	4 818
Plus de cinq ans	1 391	-	1 391
Total	7 687	10	7 697

5 – Immobilisations incorporelles

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	Logiciels	Logiciels en cours de développement	Total
Coût			
Solde au 31 mars 2024	18 993	3 446	22 439
Solde au 30 juin 2024	18 993	3 446	22 439
Cumul des amortissements			
Solde au 31 mars 2024	15 316	-	15 316
Dotation aux amortissements	286	-	286
Solde au 30 juin 2024	15 602	-	15 602
Valeur comptable			
Solde au 31 mars 2024	3 677	3 446	7 123
Solde au 30 juin 2024	3 391	3 446	6 837

6 – Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts

La provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts représente la meilleure estimation de la SADC quant aux sorties futures de ressources représentatives d'avantages économiques que la société d'État pourrait devoir constater dans le cadre de son mandat d'assureur-dépôts (assurance contre les risques de perte totale ou partielle des dépôts détenus par ses institutions membres) et d'autorité de règlement. L'estimation est basée sur un calcul de la perte attendue, dont le montant et la date de

survenance sont du domaine de l'inconnu. Les pertes réelles pourraient donc différer considérablement des estimations.

Les variations de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts sont résumées ci-après :

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts
Solde au 31 mars 2024	2 250 000
Augmentation de la provision	50 000
Solde au 30 juin 2024	2 300 000

7 – Charges d'exploitation

Le tableau ci-après présente une ventilation des charges d'exploitation de la SADC pour le trimestre terminé le 30 juin 2024.

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	30 juin 2024	30 juin 2023
Salaires et autres frais de personnel	10 156	9 229
Honoraires et autres frais	1 832	4 736
Frais généraux	1 334	1 291
Locaux	581	597
Traitement de données	4 324	2 067
Dotation aux amortissements	474	394
Dotation aux amortissements des actifs au titre de droits d'utilisation	306	306
Charge d'intérêts sur les obligations locatives	32	38
Sensibilisation du public	351	634
Total des charges d'exploitation	19 390	19 292

8 – Transactions entre parties liées

La SADC est liée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada, leur propriétaire commun. Elle a conclu des transactions avec certaines de ces parties liées dans le cadre de la prestation ou de l'achat de services divers. Ces opérations ont eu lieu dans le cadre normal du fonctionnement de la SADC et ont été évaluées selon le montant des échanges, c'est-à-dire le montant convenu entre les parties liées.